

Ecomaison agréé par l'Etat pour le recyclage des textiles de décoration

Le 21 décembre 2022, Ecomaison a reçu des pouvoirs publics l'agrément pour le recyclage des éléments de décoration textile.

Déjà présent depuis une dizaine d'années sur le secteur du recyclage de l'ameublement, Ecomaison s'engage à prendre en charge la nouvelle catégorie de produits dits de « décoration textile » avec deux priorités : le réemploi et un gros effort de R&D pour développer des procédés de recyclage du textile, encore très peu développés en France.

Une des dispositions de la loi AGEC de 2020 prévoit l'extension de la filière à Responsabilité Elargie du Producteur des éléments d'ameublement (REP DEA) aux éléments de décoration textile (catégorie 12). Ils concernent les éléments de « décoration des murs, sols et fenêtres avec des produits finis amovibles à base de textiles naturels ou synthétiques, ainsi que leurs accessoires quels que soient les matériaux qui les composent ».

65 000 tonnes de produits mis au rebut par an

Le marché compte environ 100 000 tonnes de produits mis sur le marché par an. Ecomaison a pour objectif d'en collecter 14 000 tonnes dès 2023 et 41 000 à horizon 2027. Aujourd'hui, il n'existe quasiment pas de solution industrielle de recyclage du textile, hormis pour les moquettes en polypropylène utilisées dans les allées des salons événementiels. La priorité pour Ecomaison en 2023 est d'améliorer le tri, le réemploi et la valorisation énergétique de ces produits. L'éco-organisme entamera également des démarches en R&D pour développer des procédés techniques de recyclage efficaces et à faible impact environnemental. De nouveaux débouchés pour ces matières recyclées seront trouvés pour permettre aux industriels d'investir.

« Ce nouvel agrément va nous permettre d'innover et de pousser encore plus loin les solutions pour prolonger la vie des produits et des matières. Notre ambition est de fédérer le plus largement possible autour de ces démarches et d'apprendre ensemble à toujours mieux trier, réemployer, recycler... ».

Dominique Mignon, Présidente Ecomaison

Eco-mobilier

50, avenue Daumesnil – 75012 Paris – T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)
SAS AU CAPITAL 200 000 EUROS – RCS PARIS 538 495 870 – TVA FR 55538495870 – CODE APE 7490 B
ecomaison.com

Des synergies avec des filières existantes et un effort de R&D

Pour une collecte efficace, capitaliser sur le geste de tri du linge déjà bien installé chez les consommateurs et aussi dans la continuité de son approche par matériaux, Ecomaison propose de développer des synergies avec la filière textile (TLC). Communication sur le geste de tri, mutualisation des bornes de collecte, appels à projets communs pour faire de la R&D... par la logique de la matière textile et non par produit, Ecomaison entend apporter des solutions efficaces de recyclage qui bénéficieront tant à l'ensemble des professionnels que du grand public. Pour le cas des moquettes événementielles, l'objectif d'Ecomaison est de développer la filière existante de recyclage des produits en polypropylène. Les travaux en R&D menés par Ecomaison porteront également sur d'autres types de moquettes, souvent composites et donc très difficiles à recycler.

Le réemploi, un enjeu majeur

Cette nouvelle filière représente un défi technologique important pour développer des solutions de recyclage les plus efficaces et à faible impact environnemental. A court terme, Ecomaison entend maximiser le réemploi en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour prolonger la durée de vie de ces produits. Les rideaux et les tapis sont, dans ce cadre, des produits à fort potentiel.

A propos

Eco-mobilier devient Ecomaison. Il est le seul éco-organisme agréé par l'Etat pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des matériaux et objets pour toute la maison.

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français de mobilier, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation de tous les éléments d'ameublement et de literie. En 2021, Eco-mobilier c'est : 6 542 adhérents, 310 M€ d'éco-participation, 1,2 million de tonnes de meubles collectées et valorisées à 94 %. En 2022, Eco-mobilier obtient les agréments pour prendre en charge les jouets, les articles de bricolage et de jardin, les produits et matériaux de construction du bâtiment et les textiles de décoration.

Il devient ainsi le seul éco-organisme pour toute la maison, Ecomaison : ecomaison.com



Contact presse

Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – annedelander@gmail.com

